

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID: 079-200041317-20240930-C__31_09_2024-DE

Votants: 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 24 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 30 septembre 2024

SYSTÈMES D'INFORMATION - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA CAN ET LA SPL DES EAUX DU NIORTAIS POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE (LOT 1) ET D'HÉBERGEMENT (LOT 2) DES SITES INTERNET

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Aurore NADAL, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Cédric BOUCHET pouvoir à Emmanuel EXPOSITO, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Dominique SIX, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE pouvoir à Thibault HEBRARD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Florence VILLES pouvoir à Rose-Marie NIETO, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

<u>Titulaire absent suppléé</u>:

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents:

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaire absente excusée :

Mélina TACHE.

Titulaires absents pour déport :

Fabrice BARREAULT, Gérard LABORDERIE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Dany MICHAUD, Florent SIMMONET.

<u>Président de séance</u>: Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Publié le

ID: 079-200041317-20240930-C__31_09_2024-DE

C-31-09-2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

SYSTÈMES D'INFORMATION - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA CAN ET LA SPL DES EAUX DU NIORTAIS POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE (LOT 1) ET D'HÉBERGEMENT (LOT 2) DES SITES INTERNET

Monsieur Claude BOISSON, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et le Service Public Local des Eaux du Niortais, disposent d'un site principal pour chaque entité et de quelques sites secondaires.

L'hébergement des sites est actuellement externalisé chez un prestataire qui assure également l'infogérance complète des serveurs.

La TMA (Tierce Maintenance Applicative) consiste au bon fonctionnement des plateformes internet, à apporter son expertise, faire les mises à jour du socle applicatif et les maintenances correctives.

Les directions de la communication et des systèmes d'informations de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort, sont mutualisées respectivement depuis janvier 2016 et septembre 2018, et ont en gestion notamment, les différents sites internet.

Depuis janvier 2024, la constitution progressive de la Société Publique Locale des Eaux du Niortais, a la compétence en matière de gestion de l'eau, de l'assainissement, des eaux pluviales urbaines et de la défense incendie.

Ainsi, il est proposé de créer un groupement de commande d'achat de prestations de tierce maintenance applicative (Lot 1) et d'hébergement (Lot 2) des sites Internet, entre la CAN et la SPL. L'accord-cadre à bons de commandes et marchés subséquents va permettre de disposer :

- d'un support pour assurer la maintenance et la mise à jour du gestionnaire de contenu et le développement de nouvelles fonctionnalités sur les sites internet (Lot 1)
- d'une plateforme performante, sécurisée et accessible 24h/24 et 365 jours par an pour mettre en ligne les sites internet (Lot 2)

L'accord-cadre est décomposé et estimé financièrement pour la CAN, comme suit :

Lot	Désignation	Montant estimatif en € HT
		Sur 4 ANS
1	Prestations de Tierce Maintenance Applicative des sites	57 264,47 €
	internet	
2	Hébergement des site internet	47 720,39 €

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID: 079-200041317-20240930-C__31_09_2024-DE

En conséquence, il convient, par la signature d'une convention pluripartite, de constituer le groupement de commande en vue de la passation de l'accord-cadre de prestations de tierce maintenance applicative et d'hébergement des sites internet.

La convention désigne la Communauté d'Agglomération du Niortais, coordonnatrice de ce groupement.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Niortais au groupement de commandes ;
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise sa signature ;
- Approuve les caractéristiques essentielles de l'accord-cadre à intervenir ;
- Autorise la signature de l'accord-cadre à l'issue de la procédure ;

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 71 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Sophie BOUTRIT

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué